

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton du BEAUSSET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 - 06 - 02

Séance du 3 juin 2014

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 26

L'an deux mille quatorze, le trois juin,

Représentés : 6

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire et sous la présidence de Madame Andrée SAMAT, Premier Adjoint.

OBJET :

Etaient présents :

Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**COMPTE
ADMINISTRATIF**

EXERCICE 2013

PORTS

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, CIDALE, GIACALONE, LEITE, MANFREDI-MAREN, MOTUS-JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VALVERDE, VIDAL, Messieurs, BERNARD, GUEGUEN, LUCIANO, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

Etaient représentés :

Adjoints : Madame Michèle VANPEE (procuration à Monsieur Louis FERRARA, Monsieur Antoine BAGNO (Procuration à Monsieur Frédéric HERBAUT)

Conseillers Municipaux : Madame Elisabeth LALESART (procuration à Monsieur Jean-Luc BERNARD), Messieurs Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Madame Christine ORSINI), Patrice CATTUI (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Claude GIULIANO (procuration à Madame Michèle NEGREL-SALLES)

<<◇◇>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

En application des dispositions de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du Budget des Ports de l'exercice 2013.

Dans le respect des dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal élit son Président de séance en la personne de Madame Andrée SAMAT.

Après consultation des Conseils Portuaires des Ports des Lecques et de la Madrague en leur séance du 22 mai 2014,

Après consultation de la Commission des Finances en sa séance du 23 mai 2014,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Louis FERRARA,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte par :

25 Voix POUR

7 ABSTENTIONS

(Mesdames Elisabeth LALESART (procuration à Monsieur Jean-Luc BERNARD), Stéphanie LEITE, Monsieur Jean-Luc BERNARD) –

(Monsieur Claude GIULIANO (procuration à Madame Michèle NEGREL-SALLES), Madame Michèle NEGREL-SALLES,) –

(Monsieur Philippe SERRE, Madame Marie-Pierre VALVERDE)

Le Compte Administratif des Ports – Exercice 2013 – arrêté comme suit :

Section d'Exploitation

Dépenses	437 003,01
Recettes	886 090,16
Excédent	449 087,15

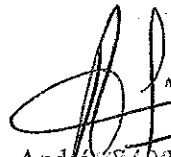
Section d'Investissement

Dépenses	316 535,06
Recettes	1 026 354,18
Excédent	709 819,12

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Premier Adjoint


Andrée SAMIA

